

Mise à jour pour les saisons 2024

Club des Goûteurs ALDI Règlement 2024

Le présent règlement du « Club des Goûteurs ALDI » 2024, conclu entre chaque candidat participant et ALDI dès leur inscription, définit les règles d'inscription, de participation, de déroulement du Club des Goûteurs ALDI.

Article 1 - Présentation du « Club des Goûteurs ALD » et définitions :

Le Club des Goûteurs ALDI est un club privé de consommateurs qui ont été sélectionnés pour tester et évaluer les produits des marques exclusives ALDI. Les membres du Club des Goûteurs ALDI se retrouvent sur un groupe Facebook privé pour échanger leurs impressions, avis et recettes. Devenir #gouteursALDI, c'est:

- Goûter les produits reçus gratuitement à domicile,
- S'engager à remplir une fiche d'évaluation pour chacun des produits reçus et testés,
- Accepter que ses commentaires soient cités et publiés au sein de la communication d'ALDI, tant Digitale (sur le site aldi.fr, réseaux sociaux, newsletters), qu'imprimée ou physique (citation en catalogue, sur des affiches, sur des présentoirs ou lors de communications sur lieux de vente) ainsi que dans le cadre d'un programme de fidélité s'il devait avoir lieu (carte de fidélité physique et/ou numérique,
- Recevoir d'autres propositions pour tester les nouveaux services et animations ALDI,
- Rejoindre le groupe privé Le Club Des Goûteurs sur Facebook et profiter de ses animations,
- Participer d'office à une loterie de fin de Saison.

Les termes commençant par une majuscule et utilisés dans le présent Règlement auront le sens qui leur est donné ci-après :

- « **ALDI** » : désigne la société ALDI qui propose et assure la gestion du Club des Goûteurs, à savoir **ALDI CENTRALE D'ACHAT ET COMPAGNIE**, au capital de 76 224,51 euros, ayant siège au 527 Rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële, 77230 DAMMARTIN-EN-GOELE, immatriculée sous le numéro 378 559 040 au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX,
- « Club » : désigne le Club des Goûteurs ALDI.
- « Règlement » : désigne l'ensemble des présentes conditions régissant le Club des Goûteurs ALDI.
- « *Candidat*» : désigne la personne physique qui a exprimé son intention d'être Membre par l'envoi de sa candidature et acceptation du présent règlement.
- « Membre » : désigne le Candidat qui a été tiré au sort et été sélectionné à participer au Club.
- « Client » : désigne la personne physique cliente de l'enseigne ALDI



Mise à jour pour les saisons 2024

- « *Saison* » désigne la période de test produits avec réception des produits à domicile, évaluation des produits et publication des résultats obtenus.
- « Box » désigne le colis de produits à tester que les membres reçoivent à domicile.

Article 2 - Conditions d'adhésion au Club Des Goûteurs ALDI :

2.1 Conditions d'adhésion pour les Clients

L'adhésion au Club est volontaire, gratuite et personnelle.

L'adhésion au Club est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et ayant une adresse électronique personnelle.

Les Membres doivent à minima remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique de plus de 18 ans résident en France Métropolitaine,
- Compléter l'intégralité des données de candidature,
- Consulter et accepter les termes du Règlement du Club des Goûteurs ALDI,
- S'engager à noter tous les produits reçus ,

Détenir un compte Facebook afin de communiquer, partager de faciliter les échanges, est un plus et vous offrira une expérience communautaire.

Pour devenir Membre du Club, le processus de sélection se déroule en trois temps :

- A chaque début de Saison un appel à candidatures est lancé sur le site aldi.fr sur la page principale du Club Des Goûteurs (https://www.aldi.fr/decouvrir-aldi/leclubdesgouteurs.html). Les Clients ont 10 jours pour proposer leur candidature en ligne en remplissant le formulaire d'inscription.
- Un tirage au sort est ensuite effectué en interne chez ALDI et détermine les 500 nouveaux goûteurs de la saison qui démarre.
- Quand la candidature est retenue, le Client sera informé par email et invité à rejoindre le groupe Facebook privé « Le Club des Goûteurs ALDI ».

Les Membres sont également tenus de fournir des informations exactes, complètes et à jour lors de leur candidature au Club. Il est de leur responsabilité de veiller à la véracité des données fournies. En cas de changement de leurs informations, notamment leurs adresses postales, les membres doivent en informer ALDI par email à <u>clubdesgouteurs@aldi.fr</u>.

2.2 Modalités de Participation au Club

Le Club compte déjà 1000 membres issus de la Saison 1. En 2024, le Club a prévu de lancer trois Saisons distinctes pour offrir davantage d'opportunités de participation et pour permettre de tester un plus grand nombre de produits. Les candidatures sont à proposer au début de chaque Saison, pendant les 10 premiers jours. Le calendrier de chaque Saison est disponible sur la page du Club sur aldi.fr (https://www.aldi.fr/decouvrir-aldi/leclubdesgouteurs.html).



Mise à jour pour les saisons 2024

Pour candidater, le Client doit cliquer sur le lien hypertexte présent dans sur la page principale du Club sur le site aldi.fr, compléter le formulaire en ligne, prendre connaissance du Règlement du Club et l'accepter.

Le formulaire de candidature demande de remplir les informations suivantes: adresse email*; Nom*; Prénom*; Date de naissance*; Adresse postale*; Pseudo Facebook; Nom du magasin fréquenté (liste déroulante par région); Question: Est-ce votre enseigne ? (principale / secondaire); Choix du thème de Box à recevoir* (parmi une liste déroulante). Le candidat doit également donner son consentement pour participer au Club 2024 ainsi que pour recevoir la newsletter ALDI.

Si le formulaire est erroné, incomplet, ou si la connexion est interrompue avant la validation du formulaire, la candidature ne sera pas prise en compte. Les champs marqués d'un astérisque (*) sur le formulaire sont obligatoires pour valider la candidature. A défaut, la candidature ne sera pas prise en compte.

Un tirage au sort est ensuite effectué sur la base des candidatures complètes reçues pour sélectionner les nouveaux Membres de chaque nouvelle Saison.

Les Membres sélectionnés par le tirage au sort de chaque Saison sont informés par email par ALDI. Les candidats qui ne seront pas sélectionnés seront également informés par email.

La confirmation de l'acceptation de sa qualité de Membre par le Candidat devra se réaliser sous dix (10) jours ouvrés, à défaut de quoi, il est réputé renoncer à cette qualité. ALDI procédera alors au tirage au sort d'un nouveau Membre dans les meilleurs délais.

Les candidatures non tirées au sort sont conservées pour une durée d'un (1) an à compter de la première Saison en vue d'un nouveau tirage à raison de la fin d'adhésion d'un membre en application de l'article 4.

<u>Article 3 – Participation au Club:</u>

3.1 Avantage du Club

Le Club permet au Membre de :

- Tester des produits proposés par ALDI à différents moments de l'année pendant les Saisons planifiées et potentiellement à d'autres occasions
- Participer aux éventuelles enquêtes d'ALDI en partageant son avis sur des services ALDI, des produits de marque ALDI, ou encore de nouveaux services et produits qu'ALDI souhaiterait lancer.

3.2 Participation aux enquêtes

Pour participer aux tests, le Membre recevra une Box Dégustation à l'adresse postale qu'il aura indiquée sur le formulaire de candidature, ainsi que des emails de la part d'ALDI lui demandant de



Mise à jour pour les saisons 2024

renseigner un ou plusieurs questionnaire(s) électronique(s). Il recevra également des informations via le groupe Facebook « Le Club des Goûteurs ».

En amont de son ou ses tests, le Membre vérifie préalablement si la nature, la composition et/ou les modalités d'utilisation ou d'usage des produits ou services sont conformes avec sa situation, son état de santé, ses éventuelles allergies et/ou préférence alimentaires. Cette vérification reste sous sa responsabilité et le questionnaire sera considérés validés dès lors que l'absence de test est simplement indiqué de manière compréhensible sur celui-ci.

Pour soumettre son avis, le Membre doit compléter et valider le questionnaire selon les modalités et délais précisés dans l'email et sur le mode d'emploi présent dans la Box contenant les produits à tester. Une fois validées, les réponses au questionnaire ne pourront plus être modifiées.

Le Membre ne peut répondre qu'une seule fois à un questionnaire. En cas de réponses multiples, seule la réponse au premier questionnaire sera prise en compte.

Le Membre reste responsable de ses actions, faits et propos dans le cadre du Club, s'interdit d'apporter une réponse qui ne respecterait pas les dispositions légales en vigueur, et notamment qui contreviendrait à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Toute réponse revêtant notamment un caractère raciste, pornographique, injurieux, incitant à la haine et/ou à la violence, entrainera l'exclusion et demeurera susceptible d'engager la responsabilité du Membre.

Il est rigoureusement interdit par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier le dispositif d'une enquête, notamment afin d'en modifier les résultats.

Les questionnaires sont adressés à tous les membres du Club ainsi qu'à tous ceux qui ont rejoint le groupe Facebook « Le Club des Goûteurs ».

Les réponses aux questionnaires sont anonymisées et font l'objet d'études statistiques par ALDI. Les résultats anonymisés sont communiqués aux Membres à titre informatif. Les avis produits peuvent être amenés à être utilisé et reproduits sur tout support de communication concernant la promotion, la publicité et la communication interne et/ou externe d'ALDI, quel que soit le mode de diffusion (en ce compris par édition, presse, affichage, diffusion télévisuelle, newsletter, projection et/ou diffusion dans des lieux réunissant du public, réseaux de communication à distance tels qu'Internet et/ou Intranet dont sites de l'enseigne ALDI et réseaux sociaux).

Il est précisé qu'ALDI est libre de tenir compte des résultats d'une enquête, le cas échéant en tout ou partie.

3.3 Participation à la loterie de fin de saison

Les Membres du Club des Goûteurs qui participent à une Saison bénéficient d'une loterie réalisée dans les 15 jours à compter de la fin de la Saison par ALDI en vue de recevoir, par tirage au sort, un lot parmi 3 cadeaux surprises, non-alimentaires, d'une valeur moyenne entre vingt-cinq (25) et cinquante (50) euros.



Mise à jour pour les saisons 2024

Chaque questionnaire complété lors de la Saison est associé à un numéro. Si ce numéro est tiré au sort par ALDI, la personne correspondante est déclarée gagnante : un email d'information lui est alors envoyé et le lot gagné envoyé à l'adresse indiquée à l'inscription du Membre dans un délai d'un (1) mois à compter du tirage.

Chaque dotation attribuée est personnelle et non-transmissible, elle ne peut faire l'objet à contestation, échange ou contrepartie de quelque nature que ce soit. Le gagnant n'étant pas disponible pour recevoir, ou le cas échant récupérer, sa dotation ne pourra prétendre à celle-ci ou à un dédommagement ou une indemnité de quelque nature que ce soit. En cas d'évènement indépendant de sa volonté ou de circonstances exceptionnelles, ALDI se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une/des dotation(s) de nature et/ou de valeur équivalente.

Article 4 - Fin de l'adhésion au Club :

Chaque Saison de test dure en moyenne de deux mois. Chaque Membre est considéré, par défaut, participant au Club, Saison après Saison, jusqu'à l'expiration du Club des Goûteurs 2024. Il lui sera demandé à chaque début de Saison une mise à jour de ses informations personnelles concernant son adresse et son choix de thème de Box afin d'assurer une expérience satisfaisante pour la Saison à venir.

L'adhésion d'un Candidat ou d'un Membre prend fin dans les cas suivants :

- si le Membre se désinscrit du Club,
- si le Membre a enfreint le présent Règlement,
- en tout état de cause, à l'expiration du Club des Goûteurs 2024 sauf confirmation expresse de son intention à participer au prochain Club des Goûteurs,

la fin de l'adhésion est notifié par email dans les meilleurs délais.

Pour se désinscrire du Club, le Membre doit effectuer une demande écrite par e-mail à l'adresse suivante « clubdesgouteurs@aldi.fr ». Sa demande sera traitée dans les meilleurs délais.

Article 5 - Propriété intellectuelle :

Dans le cadre du Club, ALDI est susceptible de partager avec les Membres des éléments protégés ou susceptibles d'être protégés par le droit de la propriété intellectuelle, tels que des logos, des marques, des images, des textes, des dessins, des modèles, et d'autres signes distinctifs.

Le Membre s'interdit toute utilisation, représentation, modification, reproduction, dénaturation, totale ou partielle de ses éléments par quelque procédé que ce soit, et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite d'ALDI.

Le Membre accepte que les idées, procédés de consommation ou de préparation, recette(s) éventuelle ainsi que ses avis et commentaires anonymisés (mention du prénom, du département et du Club des Goûteurs Aldi) :

puissent être librement exploités ou ne pas être exploité par ALDI,



Mise à jour pour les saisons 2024

• soient cédés au fur et à mesure de leur communication à ALDI (directe ou par le réseau social Facebook), de la réception de sa ou ses box et de sa participation au Club des Goûteurs, pour le monde entier et pour la durée de protection des droits, l'ensemble des droits d'utilisation, de reproduction, d'adaptation, de représentation, de distribution, de mise à disposition du public afférents à ses Créations par tout moyen adéquat, sur tout support de communication concernant la promotion, la publicité et la communication interne et/ou externe d'ALDI, quel que soit le mode de diffusion (en ce compris par édition, presse, affichage, diffusion télévisuelle, newsletter, projection et/ou diffusion dans des lieux réunissant du public, réseaux de communication à distance tels qu'Internet et/ou Intranet dont sites de l'enseigne ALDI et réseaux sociaux).

<u>Article 6 – Force majeure et évènement indépendant de la volonté d'ALDI :</u>

ALDI ne saurait être tenue responsable si le fonctionnement du Club était impacté par un cas de force majeure ou un événement indépendant de sa volonté. Dans cette hypothèse, elle pourrait être amenée à suspendre, modifier ou annuler une enquête en cours, à modifier le présent Règlement, ou à mettre un terme au Club. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. En cas de modification du Règlement ou de clôture du Club, les Membres seront informés par tout moyen approprié.

Article 7 : Protection des données personnelles

7.1. Responsable du traitement

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par ALDI.

7.2. Finalités et base légale du traitement

Les données personnelles des Candidats et Membres, collectées par ALDI en qualité de responsable de traitement, sont nécessaires à l'organisation du Club et sont utilisées pour les finalités ci-dessous.

Base légale	Finalités	Durée de conservation
Exécution d'un contrat (acceptation du Règlement)	 Gestion des participations au Club Vérification du respect des conditions de candidatures et d'adhésion Tirage au sort parmi les candidatures Le contrôle du respect du présent Règlement, le contrôle des fraudes, le cas échéant la gestion des exclusions 	Candidats: 1 an à partir de la clôture de la campagne de recrutement. Membres: 1 an après la fin de la participation du Membre au Club.



Mise à jour pour les saisons 2024

Exécution d'un contrat (acceptation du Règlement)	 Envoi des formulaires de tests produits, le cas échéant personnalisés, pour recueillir l'avis du Membre sur les produits et services de l'enseigne ALDI, Préparation de Box personnalisées Envoi de communications, le cas échéant personnalisées, concernant les résultats des questionnaires et les prochaines enquêtes Traitement d'un changement de situation, d'un changement de thème de Box Saison après Saison, ou d'une demande de désinscription du Club 	1 an après la fin de la participation du Membre au Club
Intérêt légitime	La réalisation de statistiques anonymes.	Les données sont utilisées pour établir des statistiques avant d'être anonymisées
Obligation légale	Gestion des demandes d'exercice des droits.	5 ans après la clôture de la demande

En cas d'ouverture de procédure judiciaire ou administrative, de litige, de précontentieux, pour les seuls besoins de la défense des droits d'ALDI, les données pourront être conservées pour la durée de la procédure jusqu'à décision devenue définitive ou, pour le moins, jusqu'à prescription de ladite demande et des droits associés. Dans ce cadre, l'usage et l'accessibilité seront limités aux seuls besoins de la procédure et aux seuls titulaires.

7.3 Destinataires des données

Les données sont collectées directement auprès des Candidats et des Membres lors de leur candidature au Club ou lors de la demande de mise à jour des informations pour la nouvelle Saison. Pour la réalisation des finalités ci-dessus les données seront communiquées aux destinataires suivants :

- ALDI Analytics (Service Marketing et Communication) ainsi que ces agences de communications
- ALDI services (Service Data Protection)



Mise à jour pour les saisons 2024

EzyTail SAS (Logistiques et livraison des Box).

7.4. Droits des personnes

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer votre droit à la portabilité de vos données et de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : contact.dpd@aldi.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL_à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 8 - Réseau Internet :

ALDI rappelle aux Membres les caractéristiques et les limites du réseau et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Membres à ce réseau.

Plus particulièrement, ALDI ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

ALDI ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Membres ne pourraient parvenir à se connecter du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Article 9 - Acceptation et modification du présent Règlement :

L'adhésion au Club vaut acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement. Le Membre s'engage à en respecter tous les termes.

Le Règlement peut être modifié à tout moment par ALDI. Les Membres seront informés de toute modification apportée au présent règlement avant que ces modifications ne prennent effet. Cette communication sera effectuée de manière transparente, que ce soit par le biais de notifications directes aux Membres, d'annonces sur la plateforme du Club, ou par tout autre moyen jugé approprié par ALDI. Il est de la responsabilité des Membres de prendre connaissance des modifications apportées au règlement.

Article 10 - Accès au Règlement :



Mise à jour pour les saisons 2024

Le présent Règlement est consultable gratuitement sur le lien hypertexte : https://www.aldi.fr/content/dam/aldi/france/communication/leclubdesgouteurs/saison2/CDG24_R% c3%a8glementCGU.pdf. ALDI s'engage à maintenir ce lien à jour et fonctionnel, assurant ainsi la disponibilité permanente du règlement pour tous les membres du Club.

Article 11: Litiges

Les termes du présent règlement sont régis par la loi française.

Avant d'intenter toute action en justice contre ALDI, les Membres s'engagent à tenter de régler le différend à l'amiable. Conformément aux articles L612-1 et s. du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, ALDI adhère au service de médiation de la Fédération du Commerce et de la Distribution. Avant toute démarche auprès de notre médiateur, vous devez contacter le Service Consommateurs ALDI France, à travers le formulaire de contact : https://www.aldi.fr/services/Contact.html Si aucune réponse ne vous a été apportée dans un délai de 1 mois ou bien si la solution proposée par le Service Consommateurs ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir gratuitement le service de médiation de la Fédération du Commerce et de la Distribution, soit en vous rendant sur le site : https://mediateur.fcd.fr/ soit par courrier : Médiateur FCD, 12, rue Euler 75008, Paris

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend qui pourrait surgir sur la validité ou l'interprétation du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents français, sauf disposition contraire de la loi applicable.